

11 juin 1970, Québec

Conférence de presse – « Le français, langue de travail »

JOURNALISTE: Est-ce que vous pouvez nous donner une définition? Qu'entendez-vous par « Le français, une langue de travail », ce n'est pas très facile ...

M. BOURASSA: Je l'ai donné à quelques reprises. « Langue de travail », c'est qu'à l'intérieur de l'usine, au niveau des communications verticales, notamment, que cela puisse se faire en français: les conventions collectives, les relations entre employés et employeurs. La commission Gendron a toutes sortes d'hypothèses, elle a fait des recherches là-dessus. Évidemment, il faut faire la distinction que j'ai fait à un programme, hier ou avant-hier, avec les communications horizontales. Alors, en gros, c'est la langue qui est utilisée à l'usine. Et dans toutes les ...

JOURNALISTE: ... les gens ne travaillent pas dans des usines, ils travaillent dans des bureaux.

M. BOURASSA: Bien, je veux dire dans les usines ou bureaux.

M. JOURNALISTE: Non, mais c'est parce qu'il n'y a pas d'entente collective, par exemple, à la Sun Life, il n'y a pas.

M. BOURASSA:] J'ai l'intention – je vous l'ai dit – cela se fera à la fin du mois; j'ai commencé à organiser une rencontre avec les vingt plus gros employeurs, les contacts ont été fait et la rencontre doit se faire certainement d'ici la fin du mois, comme je l'avais annoncé au cours d'une conférence de presse préalable. Alors, j'ai l'intention de discuter avec les vingt plus gros employeurs du Québec, pour voir exactement – d'ailleurs c'était dans mon discours inaugural – ce qui peut se faire.

J'ai des exemples concrets comme le Bell Telephone. Lisez le mémoire, par exemple, du Bell Telephone, à la commission Gendron et vous verrez tout ce qui a été fait depuis cinq ans pour améliorer le statut du français dans l'entreprise. Vous avez l'Alcan, oui, M. Girard?

JOURNALISTE: Mais dans votre esprit, « langue de travail » c'est uniquement au niveau du travailleur moyen, ce n'est pas au niveau du travailleur ...

BOURASSA Au niveau de tous les travailleurs. Mais dans le cas des cadres supérieurs, si j'ai dit qu'il y a une situation anormale actuellement, c'est 83 % de ceux qui occupent des postes aux niveaux supérieurs et intermédiaires sont anglophones, alors que 80 % de la population est francophone et qu'il y a des dizaines de milliers de diplômés qui sont formés en français. Ce sont des éléments d'une situation qu'il faut corriger. Mais, dans le cas des cadres supérieurs, c'est clair que, dans un bon nombre de cas, la connaissance de l'anglais devrait être utile au moins, ou même nécessaire, à cause de l'intégration économique, commerciale et industrielle du Québec dans le contexte nord-américain.

JOURNALISTE: Quand vous parlez de l'utilisation de l'anglais, ce n'est pas tout simplement de la communication verbale, mais bien dans l'exécution du travail.

M. BOURASSA: Je veux dire que si on écrit à Cleveland pour avoir un contrat...

JOURNALISTE: M. Bertrand, à l'époque, avait formé un comité ministériel, justement, pour surveiller l'application du bill 62. Est-ce que ce comité va être ressuscité ou existe-t-il encore?

M. BOURASSA:] Il y a l'Office de la langue française qui a des pouvoirs assez précis là-dessus.

JOURNALISTE: Justement, je voulais vous demander, je viens de relire ces pouvoirs-là, ce sont vraiment des pouvoirs assez étendus. Est-ce que vous comptez profiter...

M. BOURASSA: Oui. Ce sont les pouvoirs des commissaires enquêteurs. Ce sont des pouvoirs qui peuvent aller très loin. C'était un amendement du Parti libéral pour rendre le bill 63 acceptable.

JOURNALISTE: Et vous avez l'intention d'appliquer ces règlements?

JOURNALISTE: Avez-vous des nouvelles de la commission Gendron, M. Bourassa?

M. BOURASSA: Le président était parti pour quatre semaines le 19 mai, alors il doit revenir la semaine prochaine. Alors, je vais le rencontrer aussitôt avant ma rencontre avec les employeurs.

JOURNALISTE: Ils ne vous ont pas donné de date pour attendre le premier rapport?

M. BOURASSA: M. Garneau a rencontré certains membres de la commission Gendron qui avaient soumis des demandes de crédit, je pense que c'était un 1 500 000. Cela a été coupé, évidemment, il va sans dire.

JOURNALISTE: De combien?

M. BOURASSA: C'était en discussion, ce sera un montant important.

JOURNALISTE: Est-ce que vous avez des prévisions budgétaires?

M. BOURASSA: Non, il y a quatre ministères qui ont été rendus publics, c'est tout. Mardi ce sera public.

JOURNALISTE: Il y a une question de bon sens, à un moment donné, j'imagine, s'il y a des entreprises qui, par leur nature même, sont anglophones, je pense à la «Gazette» ou à autre chose ou à un journal anglophone, par exemple, est-ce que vous voyez cela globalement que, dans n'importe quelle entreprise, les gens auraient le droit travailler en français?

M. BOURASSA: Ce sera l'un des thèmes de ma discussion avec les employeurs.

JOURNALISTE: C'est parce que vous aviez parlé de cela en Chambre.

M. BOURASSA: J'en ai parlé très souvent. Je considère cela tellement important que c'est pour cela que je l'ai répété dans mon discours inaugural. Ce sera un de mes premiers gestes concret, du moins, après trois semaines ou un mois après avoir pris le pouvoir.

JOURNALISTE: Est-ce que ce serait toutes les entreprises au Québec, ou seulement les entreprises où il y a déjà une majorité de francophones, à l'intérieur de certains secteurs?

M. BOURASSA: Ce que je ne vois pas, c'est que le français devienne la langue de travail. Là où il y a une majorité, c'est cela que la commission Gendron étudie. Est-ce qu'on doit prendre 50 %, 40 %, 60 %, c'est cela qui est à l'étude actuellement par la commission Gendron. Mais, ce que je dis actuellement, c'est qu'il y a des progrès substantiels qui ont été faits dans des entreprises aussi vastes que le Bell Téléphone, cela a été amélioré considérablement. Alors, cela montre qu'on peut faire quelque chose dans d'autres entreprises, quelles que soient les limitations, à cause du contexte nord-américain.

JOURNALISTE: M. Bourassa, dans votre discours vous disiez que vous des lois d'adoptées si les invitations ne sont pas suffisantes?

M. BOURASSA: Dans-le domaine culturel l'usage de la force législative, je me demande jusqu'à quel point c'est applicable. On a vu pour les étiquettes – je ne sais pas si ce n'est pas plus respecté, si ce ne l'était pas. Je ne sais pas si cela peut être respecté facilement, mais c'est ce qui sera considéré, et par le groupe que je veux former pour étudier cette question et par la commission Gendron.

JOURNALISTE: M. Bourassa, dans un autre ordre d'idée, M. Tessier a déclaré, hier, à Halifax – cela vous a été posé en Chambre, d'ailleurs – que les municipalités peuvent négocier directement avec Ottawa. Il a répété ces là à la télévision. Il a dit qu'il n'avait aucune objection à ce que les municipalités négocient directement avec le gouvernement central. Est-ce que vous pourriez me donner votre position là-dessus?

M. BOURASSA: Je l'ai dit ce matin. J'ai essayé de le rejoindre, ce matin et hier soir, -pour savoir exactement ce qui avait été dit. Montréal a déjà discuté avec Ottawa, pour certains cas précis ce n'est rien de nouveau. Ce qu'a dit M. Tessier, à mon sens, n'est rien de nouveau avec la situation qui prévaut actuellement. Du moins, c'est comme cela que je l'ai interprété. Pour la pollution, il pourra arriver que les municipalités discutent avec le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial. Québec, je pense, le maire Lamontagne a déjà discuté à quelques reprises pour des problèmes bien donnés, bien circonscrits, avec le gouvernement fédéral, mais, il est clair que c'est de juridiction provinciale.

JOURNALISTE: Est-ce que cet état d'esprit est général, de votre gouvernement; Lia: rapport à L'entretien de relations très étroites et très harmonieuses avec le gouvernement fédéral, n'est pas un retour en arrière par rapport à la politique qu'avait pratiquée votre prédécesseur libéral, M. Jean Lesage qui, lui, avait négocié tout le retrait du Québec des programmes à frais partagés. Est-ce que ce n'est pas un nouveau plongeon, sous le prétexte d'aller chercher de

l'argent de n'importe quelle façon, dans des domaines à frais partagés qui nous oblige, en quelque sorte, à nous plier à des critères qui sont établis par le fédéral?

M. BOURASSA: Il n'y a pas de concession. Je n'ai retiré aucune concession à la politique des gouvernements précédents dans la déclaration de M. Tessier.

JOURNALISTE: Mais votre gouvernement est-il en faveur de la poursuite de cette politique des programmes à frais partagés qu'un ancien gouvernement libéral a déjà dénoncée?

M. BOURASSA: Dans la proposition qui a été faite.

JOURNALISTE: Par exemple, M. le Premier ministre, la lutte contre la pollution telle que la présente le fédéral, c'est un programme à frais partagés.

M. BOURASSA: Oui, mais vous avez dans les propositions fédérales de juin 1969 des possibilités, pour les provinces, de se retirer de plans conjoints du gouvernement fédéral avec une compensation fiscale inconditionnelle. Cela a été proposé par le gouvernement fédéral en juin 1969. Donc, il est possible, pour le Québec, s'il ne trouve pas avantage au plan conjoint, de s'en retirer et de recevoir toutes les sommes sous forme de compensation fiscale inconditionnelle. Alors, dans le cas de la pollution ce sera à nous à constater si on a des avantages financiers. Même si le Québec était indépendant, je l'ai dit, il faudrait qu'il collabore sur la pollution, à cause des eaux qui se trouvent à impliquer plusieurs pays ou plusieurs provinces. Alors, si le Québec trouve qu'il a des avantages, et là, je n'énonce pas la politique parce que cela n'a pas encore été étudié au cabinet, si le Québec y trouve des avantages, il en fera partie, s'il n'y trouve pas d'avantages, il pourra invoquer ce qui a été proposé par le gouvernement fédéral pour la compensation fiscale inconditionnelle.

JOURNALISTE: Comme cela, M. Bourassa, vous puissiez faire affaire directement avec le gouvernement central?

M. BOURASSA: Je n'admets rien, tout ce que je dis, c'est que jusqu'à maintenant il y a eu des cas précis où les municipalités ont discuté avec le gouvernement fédéral. Cela s'est fait sous l'ancien gouvernement et sous le précédent gouvernement. Et je donnais les cas de Montréal et de Québec. Et je dis, c'est probablement ce que M. Tessier a réitéré dans sa déclaration, la poursuite de la politique qui existait, auparavant.

Protesté contre cette façon d'agir d'Ottawa?

M. BOURASSA: Bien, quand c'est pour des cas bien précis, à ma connaissance, il n'y a pas eu protestation.

JOURNALISTE: C'est un changement complet d'attitude. On se rappelle de M. Pierre Laporte, alors qu'il était ministre des Affaires municipales, qui allait jusqu'à conseiller aux municipalités du Québec de ne pas appartenir à la Fédération canadienne, Parce que c'était susceptible, jugeait-il de lier d'une certaine façon l'autonomie des provinces par le truchement de leurs créatures que sont les municipalités. Or, voici que maintenant, nous avons un ministre des Affaires municipales qui lui, dit, moi je n'ai pas d'objection à ce que les municipalités traitent directement avec le pouvoir central

concernant certains aspects spécifiques qui concernent les trois niveaux de gouvernement. Et voici que nous avons un premier ministre qui dit: C'est possible que ce même dialogue s'établisse, mais lorsqu'il y aura de l'argent à distribuer aux municipalités, ce sera fait par le truchement du gouvernement du Québec. Admettez que les municipalités,

JOURNALISTE: Mais, est-ce les gouvernements antérieurs, justement n'avaient pas?

JOURNALISTE: Je voudrais comprendre comment on peut concilier l'ancienne attitude avec la nouvelle?

M. BOURASSA: Pour pouvoir vous répondre d'une façon précise il faudrait que je sache exactement ce qu'a dit M. Tessier. J'ai essayé de le rejoindre. Je ne sais pas s'il a fait une déclaration et s'il avait un texte écrit. Tout ce que j'ai lu c'est dans la Gazette de ce matin. Ce que j'ai dit en Chambre c'est que la politique du gouvernement n'était pas changé, que l'autonomie provinciale là-dessus ne pouvait être mise en cause par la déclaration de M. Tessier. Donc, si je vous dis qu'il n'y a pas de changement dans la politique du gouvernement, je pense que ma réponse devrait être complète en soi. Et j'interprète ce qu'il a dit. Je l'interprète comme je l'ai compris. S'il n'y a pas de changement dans la politique dans certains cas bien précis les municipalités peuvent discuter. Mais encore là, cela a été fait sous l'Union Nationale, cela a été fait avec le gouvernement libéral auparavant. Mais ça, c'est tout en respectant l'autonomie de la province.

JOURNALISTE: Quand vous dites, M. Bourassa, que la politique n'est pas changée, on ne la connaît pas en fait votre politique à ce moment-là.

M. BOURASSA: Que la politique du gouvernement, le respect de la constitution sur ce plan-là n'est pas changé.

JOURNALISTE: Est-ce que c'est le respect de la constitution avec tous les empiétements que le fédéral y a fait ou si c'est la constitution.

M. BOURASSA: L'empiètement vous dites cela entre guillemets, pour le gouvernement fédéral, ce n'est pas un empiètement parce qu'il faut qu'il invoque un article et un autre. Cela est une question de ceux qui font les gestes. Mais je vous dis que dans le cas des municipalités la constitution est claire, c'est de juridiction provinciale. Je lisais l'article tantôt, il n'est pas question de changer cela.

JOURNALISTE: M. Bourassa, il y a quelques jours, vous parliez de régimes nouveaux, de sociétés nouvelles et pourtant ce matin un autre de vos ministres a fait une déclaration qui en a surpris plusieurs. Il a laissé sous-entendre carrément qu'il y aurait du patronage au niveau des distributeurs, de plaques d'immatriculation et il a parlé de reconnaissance. Vous avez parlé de compétence, en souriant toutefois. Est-ce que vous pourriez quand même nous expliquer votre position claire et nette là-dessus, sur cette question. Vous avez l'intention de faire cela à tous les niveaux dt:1ouvernement, de permettre la reconnaissance, comme on dit

M. BOURASSA: Votre question est certainement pertinente. Ce qui arrive dans le ministère des Transports, c'est qu'il y a des émetteurs de licence. J'en ai discuté avec le

ministre, cela ne coûte pas un sou de plus à la province. J'ai fait l'élection sous le signe de l'efficacité. Il n'est pas question des changements qui sont opérés et dans certains cas même c'est pour améliorer le service au public lorsque les bureaux étaient placés dans des endroits plus ou moins accessibles. Mais cela n'exclut pas que dans les changements qui sont faits, cela ne soit pas des ennemis du parti qui soit nommés par le ministre du Transport, ce n'est pas ce que je dis. Mais, je-dis...

JOURNALISTE: M. Tremblay a été-quand même catégorique sur ce. Il a dit qu'il n'y aurait pas de créditistes ni d'unionistes.

M. BOURASSA: Je pense bien que quand il blaguait sur les créditistes et sur, les unionistes, ce que je dis, c'est que cela ne coûte pas un sou de plus à la province. Je pense que pour ce qui a trait aux professionnels, pour ce qui a trait à l'hôtel Queens, pour ce qui a trait au CEGEP de Chicoutimi, ce sont des gestes bien concrets qui révèlent, que l'efficacité, c'est la priorité. Dans ces cas-là, les émetteurs de province dans les différents comtés, il n'est pas question que le gouvernement soit financièrement pénalisé par ces décisions qui sont prises.

JOURNALISTE: Il n'est pas question d'efficacité. Il est question tout simplement d'amis du parti. Dans le fond c'est cela. Que cela ne coûte-pas un sou de plus à la province, on l'entend bien. Mais est-ce qu'il est question justement qu'on trouve un système artisanal qui permette la distribution de permis? À ce qui avait été, disons, résumé à l'époque comme étant ceci: Entre deux personnes d'égale compétence, le gouvernement qui est au pouvoir choisi inévitablement quelqu'un qui est ami avec le parti plutôt que du parti.

M. MARCHAND: C'est-à-dire que le gouvernement respecte la Loi de la Fonction publique comme il doit la respecter. Là où disons la Fonction publique ne s'applique pas et c'est dans des secteurs très limités, là où la Loi de la Fonction publique ne s'applique pas, je suppose que n'importe quel gouvernement qu'il soit créditiste, libéral, Union Nationale ou péquiste ne se forcera pas pour choisir des ennemis là où la compétence n'est pas en cause, là où le coût n'est pas en cause, là où l'efficacité n'est pas en cause, là où la loi ne s'applique pas. Et, comme je vous dis, il reste encore des petits-secteurs, il reste à voir jusqu'à quel point on doit éliminer tout ça, ou si c'est possible l'adversaire de le faire, mais je veux dire que c'est relativement mineur par rapport à l'ensemble de l'administration gouvernementale.

JOURNALISTE: Est-ce qu'il ne s'agit pas, en l'occurrence, M. le Premier ministre, de démettre la fonction des gens déjà en place?

M. BOURASSA:] Non, mais je vous dis que la loi de la Fonction publique ne s'applique pas pour ces cas-là.

JOURNALISTE: Mais je veux dire, est-ce que ces nominations-là ne...

M. BOURASSA: Ils ne sont pas protégés. Il s'agit de voir si on doit amender la Loi de la Fonction publique pour que tous ces cas-là qu'il reste encore, on parlait de ceux qui sont nommés pour vendre des billets de loterie, il reste à voir si tous ces cas-là doivent entrer sous la Loi de la Fonction publique. Moi, je suis certainement prêt à considérer la question.

JOURNALISTE: Oui, mais je ne suis pas sûr de bien comprendre. Est-ce que tout tout ces gens-là se trouvent automatiquement sans emploi lors d'un changement de gouvernement?

M. BOURASSA: Non, ce n'est pas automatiquement. C'est le gouvernement. Je ne sais pas. Il faudrait que ces nominations-là soient faites d'une façon permanente. C'est une chose qui peut être certainement considérée. Il reste encore des postes comme cela. Cela a été éliminé de façon progressive. Il en reste encore quelques-uns. Je pense que les émetteurs de licence, il y a ceux qui vendent des billets de loterie depuis l'établissement de la loterie, je ne sais pas là, il y en a qui sont peut-être plus au courant que moi. Il y a des postes qui demeurent. Au fédéral, il y a les directeurs de bureaux de poste. Cela a été éliminé progressivement, mais il reste encore des postes qui peuvent être changés avec un nouveau gouvernement, c'est-à-dire où il n'y a pas la protection en vertu de la loi.

JOURNALISTE: Je pense à la Régie des alcools, au moment des fêtes, on engage des supplémentaires, il est possible de faire ça au moment où...

M. BOURASSA: Non, mais je veux dire, il y a eu, quand même, des progrès qui ont été faits, de 1960 à 1966, avec l'adoption de la Loi de la Fonction publique. Il faut admettre qu'il y a eu un progrès considérable disons, un changement de gouvernement amène des changements de postes sans que l'efficacité ou le rendement soit affecté.

JOURNALISTE: Mais tout de même, tantôt, vous parliez de l'accessibilité plus facile. Si c'est donné à des amis, il est évident que cela va être ...

M. BOURASSA: Le ministre des Transports m'a parlé qu'il voulait favoriser l'établissement de ça dans des centres d'achats pour donner un meilleur service à la population. À part ça, ça coûte \$0.50 quand... À part ça, il voulait, également, dans toute la mesure du possible, que ce soit fait dans des bureaux du gouvernement pour éviter des frais de location.

JOURNALISTE: M. le Premier ministre, ceux qui se souviennent des débats de la Chambre dans les premières années 60 là, puis, après 1a prise du pouvoir par M. Johnson, se souviennent des débats qui ont eu lieu à ce sujet-là. Est-ce qu'on peut ramener la politique du gouvernement actuel qui a été fait, mais il reste encore des secteurs relativement limités, pas s'ils vont être remplacés dans tous les comtés. Je suis au courant que cela a été fait dans quelques comtés. C'est comme les présidents d'élection. Les présidents d'élection ont été remplacés disons dans la plupart des 108 comtés, à la Régie des alcools, c'est souvent des enfants de parents qui gagnent peu, ou de petits salariés...

M. BOURASSA:] C'est les surnuméraires ça.

JOURNALISTE: Les surnuméraires ou encore concernant le permis des licences, ce sont ordinairement des gens pauvres. Vous, changez des pauvres pour d'autres pauvres, quoi, où...?

M. BOURASSA: Non, je vous dis que dans ces cas-là, je veux dire que quand il y a un nouveau gouvernement pour ces quelques cas-là, je ne sais pas combien il y a de personnes qui peuvent être en cause, pas plus que quelques centaines la loi ne s'applique pas. Cela ne

coûte pas plus cher. Alors, tout ce que fait le nouveau gouvernement ou le nouveau ministre, c'est que même s'il y a d'autres raisons là, je veux dire ... il y a certainement un aspect politique qui est en cause là-dedans. Il y a le fait de l'accessibilité, il y a le fait que ça coûte moins cher si c'est dans des bureaux du gouvernement. Disons qu'il y a l'aspect politique, mais là, sans que cela n'affecte rien à la bonne administration du gouvernement.

JOURNALISTE: Est-ce que cette politique-là, M. le Premier ministre, va s'étendre dans d'autres domaines comme, par exemple, ceux qui s'occupent des bureaux d'enregistrement dans les districts judiciaires?

UNE VOIX: Protégés.

M. BOURASSA: S'ils sont protégés par la loi, là, ce serait peut-être ...

JOURNALISTE: À ce moment-là, si je comprends bien, vous admettez ce principe, où, mis à part l'efficacité et évidemment, est-ce que ça chute plus cher au gouvernement ou non, mais, à toutes les fois qu'il y a changement de gouvernement, vous admettez le principe que dans les cas où la Loi de la Fonction publique ne s'applique pas on change selon la couleur politique. ...principe là.

M. BOURASSA: Non, il n'y a pas de principe qui est en cause là. Ce que je dis c'est que la Loi de la Fonction publique devra s'étendre, peut-être, à ces cas-là, mais que...

M. JOURNALISTE: Non, mais quand même, ces gens-là, par exemple ceux qui travaillent le nouveau gouvernement ou le nouveau ministre qui décide, disons, de faire des changements soit pour des raisons d'accessibilité, soit pour des raisons d'efficacité, que le nouveau ministre ne pénalise pas la province, il ne fait pas de tort à l'administration de la province d'aucune façon si dans les nouveaux choix qu'il fait il tient compte de ce que ces gens-là ont fait ou qu'ils ne soient pas des ennemis du parti politique qui sont récompensés après l'élection, du travail qu'ils ont fait pendant l'élection? Comment peuvent-ils être politisés si ce sont des citoyens...

M. BOURASSA: Je veux dire que ce sont des postes qui parce qu'ils ne s'acceptent pas à la loi de la Fonction publique, parce qu'ils ne sont pas sujet à la loi de la Fonction publique, ils sont nommés par les hommes politiques indépendamment des concours. Si l'Union nationale en 1966 a nommé des gens qui probablement étaient favorable à l'Union nationale, alors, là, dans certains cas quoi que l'on m'a apporté d'autres raisons, le ministre des Transports m'a donné d'autres raisons purement des raisons politiques dont je vous parlais tantôt. Là, il en a changé quelques-unes.

JOURNALISTE: M. Bourassa, ce matin, en conférence de presse, M. Michaud a dévoilé les chiffres des montants dépensés pour l'année courante dans les relations franco-québécoises or, le Québec dépense 36% ... or, est-ce que vous allez changer ça d'une façon ou d'une autre? Est-ce que vous allez augmenter les dépenses franco-québécoises ou les réduire?

M. BOURASSA: Vous voulez dire 36 % du total...

JOURNALISTE: Du montant dépensé cette année.

M. BOURASSA: Cela a été pour l'année...c'est ce qui a été prévu pour l'année 1971-1972 ou 1970-1971?

JOURNALISTE: Pour l'année 1970-1971.

M. BOURASSA: Cela a été sujet à des révisions budgétaires comme tous les autres cas.

JOURNALISTE: Non, mais je veux dire la coopération franco-québécoise, si je comprends bien, c'était égal à égal, or, il se trouve que les Français dépensent 64 % du montant total. Est-ce que vous trouvez que c'est assez de dépenser \$3 millions d'un budget de \$4 milliards sur les relations franco-québécoises?

M. BOURASSA: Là, je ne vois pas exactement le sens de votre question.

JOURNALISTE: Moi, je vous dis, est-ce que ce n'est pas trop modeste?

M. BOURASSA: Tout dépend des résultats que ça donne. M. Michaud a dû vous dire ce matin qu'il voulait promouvoir les relations culturelles sur le plan scientifique notamment, sur le plan technique avec la France. On veut modifier un peu l'orientation en mettant l'accent sur les relations scientifiques et techniques avec la France. Et si les résultats sont bons, si on ne peut accroître \$3 000 000 sur \$4 000 000 000 à ce compte-là on peut considérer tous les articles du budget.

JOURNALISTE: M. le premier ministre, est-ce que vous croyez que l'administration du gouvernement dans un esprit de légalité, ce que le respect de la loi ~e demande, est une bonne façon de s'assurer la collaboration de tous les citoyens comme vous l'avez demandé dans votre discours du trône?

M. BOURASSA: Mais où y-a-t-il contradiction? Il faudrait que cas où il y a eu des changements. Où y a-t-il contradiction quand il y a, disons, des émetteurs de bureau pour différentes raisons. Je ne vois pas en quoi ça met en cause tout l'esprit que l'on veut donner.

JOURNALISTE : Du bon moral du gouvernement.

M. BOURASSA: Là, je suppose qu'il y a 30 ou 40 personnes qui ont été affectées par des décisions-là.

UNE VOIX: Est-ce que c'est 108 ou 110.

UNE VOIX: C'est 110.

UNE VOIX: Ce sont des gens attribués à la collection.

UNE VOIX: Est-ce qu'en fait M. Tremblay n'a pas décerné ce matin, par ces paroles un certificat d'incompétence à tous ces émetteurs-là?

M. BOURASSA: Non, je suppose qu'il a trouvé que ceux qu'il a nommés sont aussi compétents que ceux qu'il remplace.

JOURNALISTE: Tu reviens à la compétence égale ou tu choisis l'ami. UNE VOIX: Ou tu ne choisis pas l'ennemi.

UNE VOIX: Parce que je trouve qu'ils sont plus compétents. J'examine tous les a nommés sont au moins...

M. BOURASSA: Parce que je suppose que le gouvernement veut travailler avec des amis plutôt qu'avec des ennemis. Il faut quand même penser que ces gens-là ont été postes nommés par le précédent gouvernement. Ce sont les seuls postes politisés qui restent dans l'administration gouvernementale. Ce sont les seuls postes politisés. Donc, s'ils sont politisés ça veut dire que ceux qui y détiennent étaient beaucoup plus proche de l'autre gouvernement et que pour fins de collaboration, c'est peut-être pas complètement inutile d'avoir des gens qui soient prêts à collaborer.

JOURNALISTE: M. le premier ministre, quand vous dites que ce sont les seuls postes politisés qui restent au sein de l'administration gouvernementale, est-ce que vous voulez dire par là que d'ordinaire – oublions la Régie des alcools, mais parlons uniquement du problème de ce matin qui concerne les préposés à l'émission des plaques d'immatriculation – voulez-vous dire par là que ce sont des organisateurs des partis.

JOURNALISTE: Mais pourquoi ne pas avoir donné le même montant que la France en mai, soit \$5 600 000, alors qu'en comparaison vous donnez seulement \$3 200 000?

M. BOURASSA: Bien, là, je n'ai pas les chiffres pour les quelques années, cela, c'est seulement pour 1970-1971. Il peut arriver que dans les années précédentes, cela ait été l'inverse, et que cela soit un rétablissement d'équilibre, je ne sais pas, je n'ai pas consulté toutes les ententes, jusqu'à quel point on est lié de donner le même montant. Mais si nous ne sommes pas liés de donner le même montant, les dépenses qui sont faites, sont-elles faites en fonction de leur productivité? Et si on juge que pour nous, \$3 500 000 dans le contexte actuel c'est suffisamment productif, eh bien, c'est notre décision.

JOURNALISTE: M. Bourassa, est-ce que vous avez pris connaissance de la déclaration du Président de la SGF, M. Deschamps, à l'effet que la décision fédérale de laisser le dollar canadien fluctuer sur les marchés, ou flotter sur des marchés, pénalisait fortement les entreprises sous l'égide de la SGF?

M. BOURASSA: Toutes les entreprises?

JOURNALISTE: La très grande majorité des entreprises qui sont, en fin de compte, des entreprises d'exportation.

M. BOURASSA: Bien, je ne serais peut-être pas d'accord pour dire que Marine Industries qui est la plus grosse entreprise, et de loin, n'est pas essentiellement une entreprise d'exportation. Elles font des wagons de chemins de fer, elles font du dragage, elles font la réparation des bateaux et ils ont un chiffre d'affaires de \$88 000 000, ce qui est une partie

importante du chiffre d'affaires de la Société générale de financement. Il est évident que les entreprises exportatrices sont affectées par la décision comme les entreprises importatrices en sont favorisées.

JOURNALISTE: M. le Premier ministre, vous m'avez rappelé le problème des secrétaires particuliers. Je vous pose cette question à la lumière de la déclaration que M. Bertrand nous a fait mardi. Il nous a dit que vous aviez manqué à votre parole, que vous lui aviez promis la sécurité et de traitement ...

M. BOURASSA: Je ne lui ai pas promis la sécurité de traitement. Il y a une confusion. Je ne veux pas blâmer M. Bertrand, mais je ne pouvais pas promettre la sécurité de traitement lorsque je l'ai rencontré le lendemain que je trouvais inadmissible les salaires qui étaient donnés. Mais j'ai promis la sécurité d'emploi.

JOURNALISTE: Pour revenir à la SGF, M. Beaulieu ...

JOURNALISTE: Vous avez promis la sécurité d'emploi?

M. BOURASSA:] Bien, j'ai promis le respect de la loi. Quand bien même je n'aurais pas voulu le promettre, la loi m'y oblige.

JOURNALISTE: Pour revenir ... Quand bien même je n'aurais Pas

M. BOURASSA:] J'avais promis de respecter la loi là-dessus.

JOURNALISTE: M. Beaulieu ...

JOURNALISTE: ... M. Bourassa, M. Bertrand a toutes les sommes qui avaient été mentionnées, les montants de salaires avaient été nettement exagérés.

M. BOURASSA:] Sauf pour les temporaires.

JOURNALISTE: Oui.

M. BOURASSA: Bien, je veux dire, c'est que M. Bertrand parlait simplement des secrétaires particuliers comme tels, c'est dans ce sens qu'il vous parlait. Mais il y avait aussi les conseillers spéciaux, à \$20 000 et à \$25 000, alors cela revenait au même. C'est le nom qui n'est pas le même, c'était des employés politisés.

JOURNALISTE: M. Bourassa, relativement à la petite question des emplois dont on parlait tout à l'heure, savez-vous s'il y a des agents de la Loto-Québec qui ont été changé de la même manière?

M. BOURASSA: Ils ont été nommés juste avant l'élection, je crois, dans plusieurs cas. On m'a dit cela au caucus.

JOURNALISTE: Alors, il est possible de ne pas les changer?

M. BOURASSA: Bien, je pense que dans certains cas, ils sont nommés pour un certain nombre d'années, et cela prend des garanties.

JOURNALISTE: M. Beaulieu avait déclaré quelque temps, je pense pendant la campagne électorale, qu'il avait l'intention d'augmenter l'importance de la SGF, est-ce que vous avez, dire plus long pour le moment.

JOURNALISTE: ... quand M. Bertrand vous a parlé de cela. Que veut dire belle affaire?

M. BOURASSA: Bien, une belle affaire, c'est une belle affaire.

JOURNALISTE: Vous n'aviez pas l'air très d'accord.

M. BOURASSA: Bien, vous savez qu'il y a des entreprises en cause, des actions sont à la Bourse.

Vous aussi, des plans dans ce sens?

M. BOURASSA: Bien, pour ce qui a trait à la SGF, j'aurais probablement des déclarations à faire prochainement. Il est clair que la SGF a des problèmes. Mais je ne peux pas en parler.

JOURNALISTE: Dans un autre ordre d'idées, M. Bourassa, est-ce que vous trouvez cela imbécile que le gouvernement fédéral ait versé une subvention de \$6 000 000 à la compagnie IBM, pour un investissement de \$21 millions, alors qu'on sait que la compagnie IBM est une des compagnies les plus riches dans le monde?

M. BOURASSA: Tout le monde est capable de constater que c'est une subvention proportionnellement importante, mais je pense que \$21 000 000 est peut-être conservateur, si j'ai bien compris ce que le président a dit, cela ne comprenait pas l'achat du terrain. Je ne sais pas si vous étiez là.

JOURNAL; S1E : Non.

M. BOURASSA: Je ne pense pas qu'il était là. Mais je me souviens que ...

JOURNALISTE: ... l'impression que le président avait dit que \$21 000 000 peut-être un peu cher?

M. BOURASSA: Non, non, il a dit qu'il ne pouvait pas donner les chiffres à cause des soumissions. De toute façon la subvention était basée sur le nombre d'emplois. Il reste que IBM c'est un actif considérable pour la province que d'avoir une telle entreprise dans un secteur de pointe. Je pense bien que le gouvernement fédéral a décidé de monter le montant de la subvention parce qu'il s'est rendu compte que c'était une entreprise d'avant-garde, une entreprise, disons, qui nous permettait de participer bien modestement mais quand même d'y participer d'une façon réelle au développement technologique.

QUESTION: Est-ce qu'il n'est pas inquiétant que le secteur « recherche » de IBM demeure à Toronto où justement on est en train d'entreprendre une expansion dans ce sens-là, et qu'il n'y a aucune recherche au Québec?

M. BOURASSA.,] oui, je veux dire là, là-dessus comme, dans les raffineries et tout ça c'est la même chose. Il faudrait essayer... du moins le gouvernement que je dirige va prendre tous les moyens nécessaires pour faire participer. Il n'y a rien que je trouve plus tragique de voir ces centaines de diplômés qui s'en vont en Californie pour faire de la recherche ou bien pour trouver des emplois.

QUESTION: Est-ce qu'il y a quand même des compagnies qui sont venues s'établir au Québec, qui ont investi, qui ont fait des investissements considérables et qui ont soumis pour...

M. BOURASSA: Moi, ce que je peux dire c'est que si le gouvernement a donné \$6 000 000 c'est parce qu'il était forcé de le donner pour convaincre l'entreprise de s'établir au Québec. Moi je ne vois pas comment je peux blâmer le gouvernement fédéral pour cela parce qu'il l'a fait pour convaincre. S'il avait été capable de les convaincre avec \$2 millions, il l'aurait fait avec \$2 000 000. J'ai participé indirectement aux négociations, j'ai incité le gouvernement à prendre les moyens pour convaincre IBM. Il y a d'autres cas qui sont présentement en discussion. Je veux dire qu'il a donné le montant, comme disait M. Marchand si j'avais été convaincu qu'avec \$5 000 000 il serait venu quand même, je me serais tenu mais je n'ai pas voulu prendre la chance parce que je considérais qu'IBM on en avait besoin au Québec. C'est un montant qui est substantiel. Oui?

QUESTION: Est-ce que vous trouvez que les régions, telle le Québec, sous-développées industriellement, sont devant ce choix ou bien de penser en termes de cadeau aux compagnies les plus riches ou bien de rester en dehors des développements de pointes?

M. BOURASSA: La compagnie des plus riches, c'est un aspect d'IBM, ce n'est pas l'aspect qui m'intéresse dans l'affaire IBM, c'est que c'est une compagnie qui va nous permettre de nous introduire dans un secteur clé, un secteur dynamique de l'économie, qu'elle soit riche ou non cela aurait pu être quatre fois plus riche et décider d'aller en Ontario. Alors ça je ne crois pas que ce soit un élément de la discussion disons pertinente.

QUESTION: Monsieur Bourassa, ne croyez-vous pas que-tout cet aspect des primes qu'on accorde à l'industrie pour leur implantation devrait être repensé?

M. BOURASSA: Oui.

QUESTION: Parce qu'avec \$6 000 000 d'injection et de pouvoir d'emprunt que cela donne, ne pensez-vous qu'un Canadien, un Québécois pourrait mettre sur pied les industries dont on a besoin pour faire la relance économique dont vous parlez et puis permettre aussi de créer des centres de recherche? Si on donnait par exemple à des industriels établis...

UNE VOIX: ...avec \$6 000 000 de plus?

M. BOURASSA: On construirait un autre bateau. Non, parce que ça répond à la question en ce sens que c'est une compagnie qui est bien établie avec General Electric il y en a deux compagnies comme ça dans le monde: General Electric et IBM je pense bien. Alors vous ne pouvez pas fonder ça... en termes je comprends très bien votre question mais en termes pratiques quand même vous voudriez mettre \$6 000 000 pour bâtir une entreprise dans ce secteur-là, on ne peut pas y penser. Je veux dire: c'est un choix, c'est un moindre mal, c'est un choix je veux dire \$6 000 000 pour faire quoi? Pour bâtir, pour... Il y a General Electric et IBM qui, disons, peuvent tenir le marché. Les autres, là ne font pas ...

Les enseignants directement. Est-ce que votre gouvernement va le faire?

M. BOURASSA: On étudie la question, là sous la solution-au-problème du financement scolaire. On va faire une proposition d'ici quelque... parce qu'il est clair que l'ancien gouvernement a dit ça dans la période électorale.

UNE VOIX: Oui, oui.

M. BOURASSA: Il y a un problème de disponibilité financière.

QUESTION: Non, mais est-ce que ça va être lors du budget? ça va être annoncé?

M. BOURASSA: Je ne crois pas, non.

QUESTION: C'est un problème

M. BOURASSA: C'est ça.